



## Garantie décennale

-----  
Par jocaz

Bonjour ,  
J'ai missionné une entreprise pour la rénovation d'une maison  
Sur le devis figure :une dalle béton de 40m2  
4 mois se sont écoulés et des fissures affectent la dalle (La raison estqu'il n'a pas mis de béton armé ni treillis soudé)  
Une LR a été envoyée à l'entreprise pour reprendre les malfaçons, il est intervenu. Or, la dalle n'est pas de niveau  
Il y a un décalage de 2 , 3 mm qui pose problème pour ouvrir la porte et plus tard pour la pose du carrelage.

Ma question: L'entreprise est venue ce jour, m'apporter la facture des travaux effectués, et m'informe qu'il ne me facture pas la dalle (en sorte offerte) .  
Je n'ai pas encore réglé mais ne se dégage -t-il pas de ses responsabilités ? A mon avis elle doit être cassée et refaite .  
Et qu'en sera t-il avec la garantie décennale si je n'ai pas de facture a présenté pour cette dalle? MERCI de me conseiller .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous avez certainement souscrit une dommage-ouvrage ? C'est vers cet assureur qu'il faut chercher conseil....

-----  
Par chaber

bonjour

Pour mettre en jeu la Dommage ouvrage, si vous l'avez souscrite, ou la Décennale de l'entreprise (j'ose espérer que vous avez les références) il faut que les travaux soient réceptionnés (terminés et payés même avec une retenue de bon fonctionnement)

N'acceptez pas la proposition de l'entreprise sauf s'il y a sur la facture une référence à la construction de la dalle gratuite: ce qui vous permettra la mise en jeu de la garantie décennale